

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, RENAUD Katia, ROLLIN Serge BURLAN Christelle, OUBALKASSAM Mohamed, LAZARO Pascal OCANA Joffrey, JEAN Jacinthe.

ETAIT ABSENT EXCUSE : HOYOS Pierre

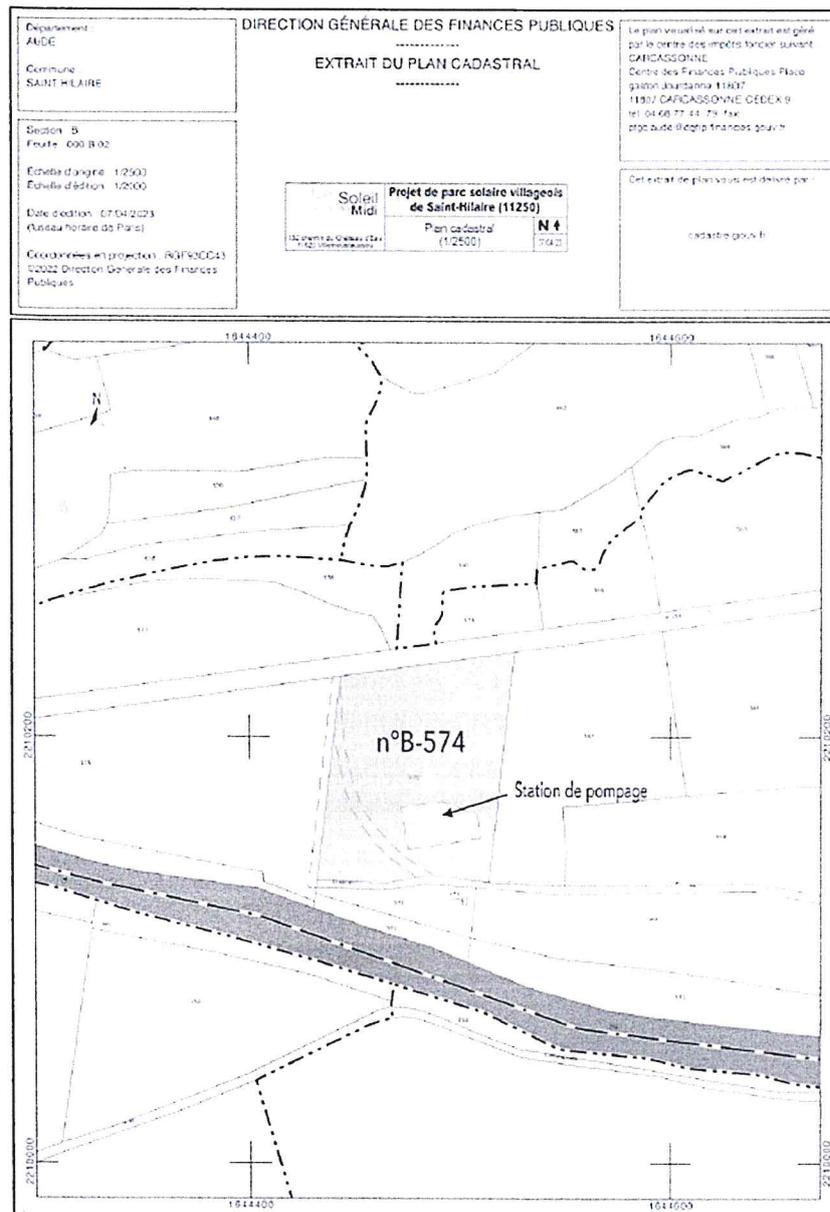
DATE DE LA CONVOCATION : 26 septembre 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur OCANA Joffrey.

Le procès-verbal de la séance du 27 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation projet photovoltaïque Soleil du Midi Développement

Présentation de l'entreprise Soleil du Midi Développement sur le projet photovoltaïque.



2. Election des membres de la commission municipale de Délégation de Service Public Fourrière Automobile

VOTE A L'UNANIMITE

Il est impératif de créer une commission permanente de délégation de service public qui sera chargée de l'ouverture des plis concernant les candidatures et de ceux contenant les offres des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un rapport et un avis sur ces offres, dans le cadre de toutes procédures de délégation de service public initiées par la commune, jusqu'au terme de l'actuel mandat.

Sont membres titulaires avec voix délibérative :

- Monsieur le Maire (Président de la Commission),

- Trois membres du Conseil élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du code général des collectivités territoriales) : Martine FERNANDEZ, Katia RENAUD, Jérôme DEL VALS.

Sont membres suppléants avec voix délibérative :

- Des membres suppléants doivent être élus, en nombre égal à celui des membres titulaires (membres élus + Président), et dans les mêmes conditions de scrutin : Jérôme LABESSOUILLE, Françoise MANCES, Serge ROLLIN.

Sont membres de droit avec voix consultative :

- Le comptable de la commune,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Pour la composition de cette Commission, je vous propose de passer à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants proposés ci-dessus.

3. Demande de subvention SYADEN : Rénovation éclairage public traversée

VOTE A L'UNANIMITE

Le SYADEN, dans le cadre du bilan énergétique et environnemental réalisé sur l'éclairage public a relevé la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public. L'opération conseillée par le SYADEN consiste à la rénovation avec un remplacement de luminaires vétustes par des luminaires neufs sur l'Avenue de Carcassonne, la route de Ladern, le chemin du Plo. 40 luminaires vont être remplacés. Le devis proposé par l'entreprise ROBERT s'élève à 31 003.80 € TTC.

Il est proposé de déposer une demande de subvention au SYADEN ainsi qu'auprès d'autres partenaires financiers publics du plus haut montant possible.

4. Demande de subvention DETR 2024 abords de l'abbaye phase 1 b

VOTE A L'UNANIMITE

Dans le cadre de la création du pôle commercial et culturel aux abords de l'Abbaye, il est indispensable de procéder à la phase 1b en même temps que la phase actuelle de construction afin de pouvoir avoir un rendu attractif et efficient. Pour cela, le mur de l'enceinte abbatiale sera repris ainsi que la démolition des toilettes, avec la reprise de la voierie en totalité de la rue des caves. Afin de pouvoir financer cette opération, une demande de DETR est proposée à une hauteur maximale de 40 % du montant HT (à savoir estimation totale du projet à 1 600 000 €).

5. Validation du prestataire copieur Mairie, bibliothèque, sauvegarde de données

VOTE A L'UNANIMITE

Dans le cadre de la fin du contrat concernant le copieur mairie, copieur bibliothèque (gratuité), sauvegarde des données, plusieurs prestataires ont été reçus (Nexis, Copy bureautique, Koesio). Il est décidé de choisir Koesio aux conditions suivantes : copieurs 75 € HT par mois sur 7 ans, 0.039 € copie couleur, 0.0039 € copie noir et blanc, 120 € installation. Sauvegarde des données : 76 € HT, 1 980 € HT installation. Contrat de 5 ans.

6. Projet city-stade AGORESPACE

VOTE A L'UNANIMITE

Un projet de création de city stade est à l'étude. Le prestataire AGORESPACE est venu sur site et reviendra prochainement présenter le projet clé en main avec des options potentielles. Afin de ne pas perdre de temps sur le dépôt de demande de subvention exercice 2024, et dans le cadre du dispositif d'aide Jeux Olympiques, des demandes de subventions seront réalisées auprès de l'ETAT, de la REGION, du DEPARTEMENT.

7. Règlement intérieur restauration scolaire municipale

VOTE A L'UNANIMITE

Le service public de la restauration scolaire n'est pas un service public obligatoire. Toutefois, la commune de Saint Hilaire a décidé sa création car ce service public facultatif a une vocation sociale dans la mesure où Il permet une continuité dans la prise en charge de l'élève dans sa journée d'école et donne la possibilité aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. Quelques changements ont été apportés sur le document notamment en matière de discipline, et de mode de réservation et d'annulation des repas.

8. Demande de subvention classe transplantée à la montagne ECOLES

VOTE CONTRE A LA MAJORITE

26 enfants de Saint Hilaire sont concernés par ce projet. Il est demandé une participation de la commune de 100 € par enfant soit une somme demandée de 2 600 €. Cette demande de subvention est rejetée à la majorité avec 6 voix contre, 3 abstentions, 5 voix pour.

9. Prévoyance collectivités territoriales AXA

VOTE A L'UNANIMITE

Le contrat d'assurance risques statutaires souscrit par la Mairie auprès de GRAS SAVOYE.

Rappel des caractéristiques du contrat

Date d'effet : 01/01/2022

Date de fin : 31/12/2024

Garanties couvertes : DC – Accident du travail et Maladie professionnelle – Congé longue maladie, congé longue durée – Maternité – Maladie Ordinaire avec franchise de 10 jours

Base de cotisation : TIB + NBI + SFT + Primes

Suite à une sinistralité importante de notre contrat, GRAS SAVOYE a décidé de nous adresser une lettre de résiliation à titre conservatoire. Afin d'éviter la résiliation de ce contrat, GRAS SAVOYE propose de passer notre taux de cotisation de 6.35% actuel à 14.90% au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 135 %.

Après interrogation des assureurs, AXA accepte de reprendre notre contrat aux conditions suivantes :

Taux de cotisations pour les mêmes garanties =>10.69%

Durée du contrat de 2 ans => fin 31/12/2025

10. Résiliation bail emphytéotique Maison Rabou

VOTE A L'UNANIMITE

A la demande de l'association Abbaye Vigneronne, il est demandé de voir la possibilité de résiliation amiable du bail emphytéotique. Dans la mesure où les deux parties sont d'accord pour mettre fin à l'amiable au bail emphytéotique il y a lieu de formaliser cette décision dans un document écrit établi pour respecter le parallélisme des formes par devant un Notaire. Le conseil d'administration de l'association a délibéré favorablement à cette résiliation. Je vous demande votre autorisation de résiliation afin de prendre contact avec le Notaire pour mettre fin à ce bail.

11. Questions diverses

- ECOFINANCE : convention récupération taxes foncières bâtiments communaux + convention récupération taxes foncières habitants. Il est décidé de signer les deux conventions avec ECOFINANCE.
- FOYER : deux dates 31/12/2023 et 24/02/2024 sont demandées par l'association Toques et Clochers Ladern pour organiser des évènements. Proposition de faire payer le tarif suivant : 500 € par date.
- Sens de circulation des Ecoles – Rapporteur Françoise MANCES
- Horaires éclairage village : 22h à 6h
- Devis San Martin reprise du grillage terrain de tennis. DEVIS ACCEPTE
- Devis Alain Lassalle Eclairage container football. DEVIS REFUSE.
- Lecture courrier Thérèse Del Vals : place de la pétanque
- Programme villages d'avenir : réponse au cahier des charges : ingénierie gratuite. Dossier déposé.
- Courriers divers : lotissement les Ormes, Taxe Foncière

Le secrétaire de séance
Joffrey OCANA

Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie



